

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Meurthe-et-  
Moselle

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	13	13 + 4 pouvoirs

Date de convocation  
8 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : **Anthony GIRAUD.**

Représentés : **Gérard GEORGEL à Christine MEYER, Stéphanie HINDELANG à Dominique ROUSSEAU, Valérie JACOB à Pascal DURAND, Séverine HUSSON à Anne ROZAIRE.**

**Monsieur Pascal DURAND** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Tarifs de location et de prestations 2024**

**N° de délibération : 43\_2023**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	4	17	0	0	0

Le Maire rappelle à l'assemblée que la dernière séance de conseil municipal de l'année est traditionnellement réservée au vote des tarifs de l'année suivante.

Il précise néanmoins que la plupart des services publics sont gérés par la Communauté de Communes Moselle et Madon (déchets ménagers, eau, assainissement, ...).

Les tarifs fixés par le conseil municipal se limitent aux locations de la salle du foyer, aux concessions de cimetière, aux droits de place, aux pâquis et aux photocopies.

Le Maire propose à l'assemblée municipale :

- **d'approuver les tarifs ci-annexés pour l'année 2024.**



Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO  
2023.12.12 13:10:28 +0100  
Ref:20231212\_115803\_1-1-0  
Signature numérique  
Maire  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Marcel TEDESCO,  
Maire